Télékinésie : cinq vérifications avant de croire une vidéo



Une vidéo de télékinésie circule, un objet glisse sur une table, et la question revient toujours : est-ce que c'est vrai ? Le problème n'est pas de croire ou de ne pas croire. Le problème, c'est qu'une vidéo de quelques secondes ne montre presque jamais les conditions dans lesquelles le mouvement a eu lieu.

Avant de conclure, il y a cinq vérifications simples à faire. Elles ne demandent aucun matériel et peuvent éviter beaucoup de malentendus.

1. Regarder ce qui se passe avant et après le mouvement

Une vidéo qui commence juste avant le mouvement et s'arrête juste après ne montre pas le contexte. Demandez la séquence complète, avec l'installation de l'objet et les secondes qui suivent. Un mouvement qui se produit dans un cadre très serré est plus difficile à interpréter qu'un plan large.

2. Chercher les coupures

Un changement de cadrage, une baisse de luminosité, un saut dans le son : ces détails peuvent indiquer un montage. Une coupure ne prouve pas la triche, mais elle empêche de tirer une conclusion. Une vidéo en un seul plan continu est déjà un peu plus informative.

3. Vérifier l'air et les vibrations

Un objet léger peut bouger à cause d'un courant d'air, d'une porte qui ferme, d'un pas dans la pièce voisine ou d'une table qui vibre. Pour tester, il faut refaire la scène dans une pièce calme, puis avec une fenêtre entrouverte. Si le mouvement apparaît dans les deux cas, l'air ou la vibration est une piste sérieuse.

4. Changer l'objet

Un effet qui ne fonctionne qu'avec un objet précis, toujours au même endroit, mérite un examen attentif. Demandez

 © Activité-Paranormale 2009-2026

une démonstration avec un objet fourni par vous, puis avec un autre support. Un phénomène qui disparaît dès que l'on change le matériel n'est pas nécessairement faux, mais il devient beaucoup plus difficile à attribuer à l'intention.

5. Comparer avec une séance témoin

La vérification la plus utile est aussi la plus simple : filmer une séquence témoin, sans intention, dans les mêmes conditions, puis une séquence d'essai. Si l'objet bouge dans les deux, le mouvement a probablement une cause mécanique ou environnementale. S'il ne bouge que dans la séquence d'essai, il faut répéter avant de conclure.

Ces cinq vérifications ne disent pas si la télékinésie existe. Elles disent seulement si une vidéo donnée permet de se prononcer. C'est déjà beaucoup. Une vidéo ambiguë ne prouve ni la télékinésie ni son impossibilité. Elle est simplement ambiguë.

Pour un cadre plus complet sur les vidéos virales et les faux positifs, voir : Télékinésie : ce que les vidéos virales ne montrent pas.

Parapsychologie - 10 novembre 2026 - Camille Lyon - CC BY 2.5